



PROJET D'ETABLISSEMENT & PROJET PEDAGOGIQUE



VILLE DE PECHBONNIEU

Pechbonnieu

Située à 13 km de Toulouse, Pechbonnieu est une commune périurbaine en pleine expansion qui ne cesse de se développer tant au niveau de sa population que de ses services et de ses infrastructures. Recensant actuellement près de 4500 habitants la commune bénéficie d'un tissu associatif et culturel très actif animé par de nombreuses associations culturelles et sportives. L'atelier est venu renforcer cette offre en juin 2014.

La commune de Pechbonnieu fait partie de la deuxième circonscription de la Haute-Garonne de la communauté de communes des Coteaux-Bellevue et du canton de Pechbonnieu.

La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue (CCCB) compte 7 communes* pour un total de 20 000 habitants environ.

*Pechbonnieu (siège de la CCCB), Montberon, Saint-Loup-Cammas, Saint-Geniès-Bellevue, Labastide-Saint-Sernin, Rouffiac-Tolosan et Castelmaurou.

Organisateur

La Mairie de Pechbonnieu par sa Commission Enfance Jeunesse et sa Commission Culture.

NB : La structure est habilitée par la DDCS Haute-Garonne pour accueillir des mineurs. Sous l'autorité du préfet du département. A ce titre l'atelier a des obligations réglementaires spécifiques liées à son activité d'accueil de mineurs. **A savoir :** La déclaration de l'activité auprès de la préfecture Haute-Garonne + Le respect des conditions d'encadrement : qualification, taux et capacité + La définition d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique + L'assurance en responsabilité civile + Le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

L'atelier

« Maison de l'Humain »

L'ORIGINE,

La construction de L'atelier a débuté en 2013 pour s'achever au printemps 2014. Tout au long de sa conception, le projet est pensé en concertation avec les pechbonniliens et notamment avec le Point Accueil Jeunes et le Conseil intergénérationnel de la commune. Dès sa construction, la ville de Pechbonnieu a voulu que L'atelier soit un lieu fédérateur pour la communauté avec l'objectif principal de faire du lien social.

ÇA RESSEMBLE A QUOI ?

D'une surface de 530 m², il présente une allure résolument contemporaine entre acier, verre et béton qui rappelle ces ateliers d'une industrie disparue. Ce qui caractérise le bâtiment est probablement la lumière qui pénètre les espaces de toutes parts. L'acier rouillé change de couleur au fil des saisons, le toit végétalisé lui offre des allures de tanière secrète, le verre et le béton évoquent le minéral : autant de facettes qui rappellent la diversité des possibilités.

L'ATELIER, Maison de l'Humain ?

C'est un moyen de plus pour le projet de s'émanciper des carcans du « pôle culturel ». Le projet suit son chemin sans jamais trouver une vérité confortable. Cette recherche se fait avec les femmes et les hommes qui vivent aux côtés et à l'intérieur de L'atelier.

Une maison de l'Humain qui symbolise le toit des femmes et des hommes qui vivent ensemble et œuvrent en commun pour une culture participative, collective et responsable. Comme un bien commun, cette « Maison Atelier » est le laboratoire des tisserands pour recréer toutes les lies nourricières de la vie humaine. Le pari de la « réversibilité des lieux » comme une grande famille qui réaménage perpétuellement sa maison. L'atelier « Maison de l'Humain » est constitué d'espaces non figés.

L'ATELIER

Dans l'industrie, l'atelier est l'espace consacré à la fabrication. Il est aussi le lieu de création de l'artisanat et des beaux-arts. Le symbole le plus évident -et le plus fort- dans ce type de lieu est probablement celui de la construction du lien social qui reste son premier objectif.

Composé d'un Point Jeunes, d'une médiathèque, d'une ludothèque, d'un studio d'enregistrement, d'un café comptoir, d'un espace d'expositions, d'un pôle numérique, d'un théâtre de verdure et d'une salle de répétition, L'atelier prend sa force dans son concept de « troisième lieu »¹ dédié à la vie sociale et culturelle de la communauté. Un temps médiathèque, le lendemain café philo, une autre fois salle de concert, le jour suivant lieu de résidence artistique, hier un festival de jeux, le lendemain lieu d'expositions, L'atelier est l'espace de toutes les expressions culturelles. Il se veut être un équipement protéiforme et collaboratif, ouvert à tous, propice à l'expérimentation et à la découverte. L'atelier n'est pas uniquement un espace d'animation socioculturelle, il est un lieu décloisonné qui s'ouvre à une nouvelle approche du « vivre ensemble » et se détourne des lieux traditionnels de consommation. La participation des publics est ainsi un principe incontournable pour favoriser le développement du lien social. Elle concerne à la fois les bénévoles impliqués dans la vie de L'atelier, mais aussi les usagers de la structure et les habitants du territoire. Ainsi, L'atelier devient « un facilitateur social » qui permet aux publics de s'y sentir « comme à la maison ».

¹ Pour parler du projet de L'atelier il semble important de revenir sur l'étymologie du terme de tiers-lieu. Selon son créateur, Ray Oldenburg, un tiers-lieu fait référence aux environnements sociaux « tiers » se distinguant des deux principaux que sont la maison et le travail (Oldenburg, 1997). Ces lieux sont dédiés à la vie sociale d'une communauté de voisinage où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle sur des sujets d'ordre général. Ils sont accessibles à tous, sans condition de compétences particulières, leur fonction principale consistant à revitaliser la communauté de voisinage. Bien souvent, ils sont animés par un ou plusieurs personnages publics qui y jouent le rôle d'agents intermédiaires. Ce n'est qu'en deuxième instance qu'ils favorisent la rencontre d'individus qui partagent un intérêt commun.

Intentions éducatives

L'atelier est conçu pour offrir un nouveau modèle de production et de circulation des savoirs, de la créativité et de la culture. Il revendique des valeurs fondées sur l'engagement collectif qui s'appuie sur l'écosystème local. A cette heure, L'atelier contribue à lier, à faire du lien. Mais il est aussi porteur d'une deuxième promesse, la démocratisation du bonheur qui repose sur sa capacité d'ouverture.

L'atelier pour favoriser l'épanouissement de chacun ...

L'accès à l'éducation, au sport et à la culture sont les conditions de l'épanouissement individuel. Il permet en effet à chacun de développer ses connaissances et ses compétences, d'appréhender la diversité culturelle comme une ouverture et un enrichissement, et de mieux s'insérer ainsi dans les relations sociales et interpersonnelles.

Un espace pour encourager les publics à être acteurs de leur environnement ...

Cette meilleure compréhension individuelle de l'environnement, local comme global, est un pas vers la prise d'initiatives et l'implication dans des actions collectives. Cette démarche restaure ainsi l'identité communautaire du « nous » et vise à renforcer les liens sociaux, à lutter contre toutes les formes d'exclusion et à construire ainsi un véritable esprit de solidarité.

Pour définir et donner sens aux actions et aux projets, L'atelier de Pechbonnieu s'appuie sur quatre valeurs fondamentales : **la laïcité, la solidarité, l'égalité.**

La laïcité...

Dans la loi, la laïcité affirme l'absolue liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire ainsi que la liberté de tous les cultes. La laïcité s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous les individus, par-delà les différences, les origines, les cultures. Au quotidien, elle s'exerce à travers l'échange, la discussion et la recherche de la mixité sociale. L'atelier doit être le garant de cette mixité. Ainsi pensée, le projet porté par la structure est une réponse concrète à la désagrégation du lien social et une parade face aux tentations de replis communautaires et identitaires qui fragilisent la République et le vivre ensemble.

La solidarité...

La solidarité est le principe de fondement du contrat social. La solidarité est à la base du sentiment d'appartenance de chacun à une

même communauté qui entraîne une certaine obligation morale de chaque individu envers la société.

L'égalité...

Pour lutter contre les multiples formes d'inégalités qui existent et tendent à se creuser dans la société, l'égalité doit être comprise non pas comme un but à atteindre mais comme un point de départ de la relation entre les individus. L'atelier comme trait d'union entre ces individus par-delà toutes les différences qui font de chaque personne un être unique.

Laïcité, solidarité, égalité ne sont pas seulement des références mais doivent être les guides pour l'action de L'atelier.

Chaque personne qui passe par L'atelier est d'abord un individu à part entière, un sujet global avant d'être le bénéficiaire d'un service. Cette dimension humaine doit être constamment rappelée afin que chacun soit perçu comme un individu dans sa globalité quels que soient sa situation et des difficultés qu'il rencontre.

Toute action de L'atelier mise sur un processus d'émancipation. Cette émancipation est une action constante dans laquelle chaque être humain est engagé tout au long de sa vie et qui traduit la capacité de tout un chacun à s'affranchir des multiples dépendances sociales, économiques, intellectuelles, affectives et à prendre sa part aux affaires de la cité pour se faire reconnaître comme citoyen.

Objectifs généraux

Les objectifs de L'atelier se découpent en plusieurs points non exhaustifs en adéquation avec le projet culturel et le projet éducatif de la Mairie de Pechbonnieu.

- Créer du lien social et valoriser la mixité ;
- Favoriser les échanges, les rencontres, et la convivialité ;
- Développer la citoyenneté de proximité ;
- Libérer l'intégration et l'expression des publics ;
- Développer la pratique de la lecture et du jeu ;
- Encourager l'esprit démocratique et laïque ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la documentation ;
- Intégrer les usagers dans des projets d'animations locales ;
- Valoriser la mémoire collective ;
- Favoriser l'épanouissement et développer la créativité.

Axes de travail et missions de L'atelier

L'atelier doit être considéré comme un lieu de liberté. Premièrement, chacun est libre d'y pénétrer et de bénéficier de la totalité de ses services, selon son âge ou sa situation sociale. Il n'est pas nécessaire de décliner son identité et de justifier les raisons de sa venue. C'est l'une des spécificités majeures de L'atelier en tant que service public.

Cette liberté de franchir aisément les portes de l'établissement se prolonge à l'intérieur de ses murs. Chacun peut circuler librement en son sein, profiter des services qu'il offre. Cette liberté peut aller de la lecture, à l'emprunt d'ouvrages ou à la participation des ateliers proposés, de l'exploitation des espaces mis à disposition ou d'une pause-café. Sans oublier que L'atelier est un espace familial, où les enfants peuvent lire, jouer et où les parents peuvent parcourir une exposition ou tout simplement flâner. L'atelier est un lieu de savoirs et de culture, il est aussi un espace de détente et de loisirs. Il est un lieu de vie. Par conséquent, la vocation de L'atelier est d'utiliser toute sa plasticité pour en faire un espace unique, difficilement classable, à la fois repère de savoirs, centre de documentation, salle de jeux, salle de travail, musée temporaire, salle de concert improvisée, auditorium, cyber-café. Il est le lieu de TOUS un lieu de vie sculpté par l'esprit créatif de son équipe et adapté selon les désirs exprimés des usagers.

Le décloisonnement des espaces qui composent L'atelier permet d'ouvrir un dialogue entre les différents usagers et les différents projets qui y sont conduits. Dans ce cas, l'accompagnement des publics et les actions de médiation sont les conditions indispensables à la réussite de l'accès du plus grand nombre à L'atelier et un gage de réussite à l'appropriation des projets proposés. La mission civique de L'atelier n'est pas seulement une conséquence indirecte de son rôle éducatif ; il s'agit aujourd'hui d'une mission à part entière, rendue essentielle par le contexte d'affaiblissement de la parole publique et d'atténuation du lien social. Alors L'atelier doit être cet espace de liberté de l'expression, du débat public ; autrement dit, un lieu dont s'emparent les citoyens et où vit la démocratie. Il peut être comparé à une « agorathèque » hybride et résolument moderne. Les horaires d'ouverture élargies permettent aux habitants de se rassembler, de se rencontrer plus facilement.

En insufflant du commun L'atelier a pour objectif de tisser le lien social.

Le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique insiste d'ailleurs en soulignant que « *la liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information. La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaire à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux* ».

1| Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse :

Le public enfance et jeunesse² représente une grosse partie des missions confiées à L'atelier.

Ce public se découpe en fonction des tranches d'âges.

- **Pour les 0-3 ans** : Avec les crèches de la CCCB³ et le RAM⁴.
 - Ouvertures et espaces dédiés
 - Organisation de rencontres autour de la petite enfance
 - Prêts de livres, de jeux et de CD / DVD
- **Pour les 3-11 ans** : En partenariat avec l'ALAE / ALSH⁵ et les écoles de Pechbonnieu.
 - Projet Passerelle en adéquation avec le PEDT⁶ (Ateliers éducation au numérique)
 - Le voyage-lecture
 - Heure du conte
 - Ateliers autour du livre, de la musique et du cinéma
 - Ateliers jeux (ludothèque)
 - Prêts de livres, de jeux et de CD / DVD
- **Pour les 11-17 ans** : L'équipe s'appuiera sur les missions et le projet pédagogique du Point Jeunes de L'atelier en corrélation avec les projets et les actions en direction du collège.

² Structures éducatives présentes sur la commune : 1 école maternelle entre 100 et 150 enfants + 1 école primaire entre 300 et 350 enfants et 12 classes + 1 collège créé en 2004, entre 700 et 800 collégiens + 1 crèche intercommunale de 35 places.

³ CCCB : Communauté de Communes des Coteaux Bellevue

⁴ RAM : Relais Assistantes Maternelle

⁵ ALAE / ALSH : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole / Accueil de Loisirs Sans Hébergement

⁶ PEDT : Projet Educatif Territorial

2| Actions en direction des structures sociales et médicales locales :

- IME / CAPVA Institut Médico Educatif de Pechbonnieu
- Maison de retraite de Pechbonnieu
- La Mas Marquiol (Maison d'accueil spécialisé) de Pechbonnieu
- Foyer de vie ERNEST BOUE (foyer de vie pour adultes handicapés)
- Maison de retraite spécialisée : Maison de vie Marie-Louise de Pechbonnieu
- ESAT - ELISA 31 Pechbonnieu (Etablissement ou Service d'Aide par le travail)
- Maison des adolescents (CD Haute-Garonne)
- Classe ULIS du collège de Pechbonnieu
- Clinique Marigny (Hôpital de jour pour adolescents) Saint Loup Cammas.

3| Soutien à la création, à l'éducation artistique :

- Organisation d'expositions en concertation avec le projet culturel de la mairie de Pechbonnieu
- Résidences d'artistes dans le cadre des activités du studio de L'atelier
- Mise en place de temps de répétitions dans le studio (Cf. règlement intérieur)
- Favoriser des rencontres entre artistes et publics
- Ouverture d'ateliers, de concerts et de rencontres auteurs
- Les Terrasses de L'atelier
- Proposition du Festival Cordialement (fête de la liberté), Festival Méli'Mino (Projet Laïcité)
Organisation de la semaine Hackart

4| Développement des missions en direction de la lecture publique ⁷ :

- Accueil de classe et animation en direction des écoles
- Soirée rencontre auteur
- Atelier de découverte
- Nuit de la lecture
- Projet Neurobook (en direction de l'équipe)
- Carte gratuite pour les adolescents du Point Jeunes
- Participation à l'organisation du salon Mieux Vaut en Lire (littérature jeunesse)
- Heure du conte

⁷ Aujourd'hui, la notion de "Lecture publique" recouvre l'ensemble des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques accueillant ou desservant les publics dans son acception la plus large, au sein de l'aire géographique dans laquelle elles sont situées. Le qualificatif "publique" situe délibérément la politique de développement de la lecture dans l'ensemble plus général de ce qu'on appelait à l'époque l'Instruction publique" (aujourd'hui dénommée "Enseignement ou École publique"), c'est-à-dire s'adressant à tous les citoyens, quel que soit leur âge, leur origine sociale, sans discrimination.

- Veille documentaire
- Organisation d'un café littéraire

5| Développement de l'éducation ludique « Ludication⁸ » :

- Organisation de soirées jeu (une fois par mois)
- Organisation d'une fête du jeu (une fois par an) Pechdon'jeux
- Evènements spécifiques autour du jeu (détective party, escape game,...)
- Projets en direction de l'accompagnement à la parentalité
- Animation d'espaces spécifiques dédiés au jeu
- Ateliers jeu vidéo
- Veille ludique
- Animation du réseau ludique (auteurs, éditeurs, associations, ...)
- Organisation de le « Nuit du Jeu » en partenariat avec le TELETHON

6| Participation aux manifestations locales :

- Festibout'Chou (festival pour les 0 – 6 ans)
- Fête du collège
- Fête de la musique
- Carnaval
- Soirée guinguette

7| Mission de lien social et de soutien aux projets citoyens :

- Organisation de café philo (Le Philotarie du Point Jeunes)
- Création d'une webradio « LA BIG EMISSION » en direction des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents de 11 à 17 ans.
- Soutien aux projets citoyens au travers du dispositif communal « Bourse Citoyenne » pour tous les habitants de Pechbonnieu. Ce dispositif est piloté par L'atelier. L'appel à projet est fait deux fois par an (en juin et en octobre).
- Organisation de la manifestation MELIMINO (liberté, égalité, fraternité)
- Création d'un jardin partagé

⁸ Ludication : Il pète bien ce terme !? Ludo trouve moi une définition !

8| Mission de prévention :

Organisation d'évènements et d'ateliers en direction des jeunes et des familles (conduites addictives, conduites à risques, vivre ensemble, lutte contre l'illettrisme, lutte contre l'isolement, ...).

9| Mission d'informations et d'orientation :

L'atelier est un lieu d'orientation permettant aux publics d'avoir une meilleure connaissance possible des potentialités que recèle leur environnement. La diversité de l'offre sur le territoire est grande mais souvent méconnue des publics.

- Mise à disposition d'un lieu d'échange de l'information (affichage)
- Connexion Internet
- Conseils et orientation

10| Mission de veille :

Par ses missions l'équipe de L'atelier cultive une veille permanente dans plusieurs domaines : artistique, littéraire, ludique, pédagogique, technologique, ...

L'évaluation

L'objectif de l'évaluation est de mesurer l'écart entre « le prévu » et « le réalisé ».

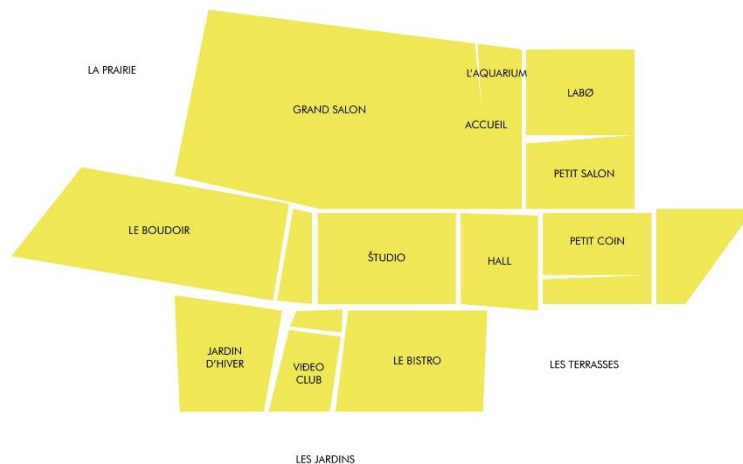
Cinq éléments seront pris en compte : La pertinence de l'action, l'efficacité, l'efficience, l'utilité et la cohérence. Les difficultés et problèmes rencontrés seront transmis au directeur. Un temps de concertation permettra de rechercher des pistes de résolutions et d'émettre des préconisations pour les actions à venir.

Exemple de critères d'évaluation :

- Nombre d'utilisateurs présents pendant les ouvertures
- Nombre de nouvelles activités réalisées sur la structure
- Nombre de nouveaux inscrits et nombre de renouvellements
- Mixité des publics
- Mixité des projets
- Implication des publics dans les projets / dans les manifestations
- Nature des ateliers de proximité et portée réelle sur la collectivité
- Nombre de cafés offerts
- Bilan des retours collectifs
- Nombre de prêts de documents

Les espaces

Le bâtiment a été conçu pour permettre un maximum de perméabilité et de transversalité entre les espaces, les projets et les publics.



LE GRAND SALON - Surface : 230 M²

C'est le plus grand espace de L'atelier. Essentiellement dédié aux livres, jeux et espace petite enfance. Il peut aussi servir de salle de spectacle. L'espace est totalement aménageable en un clin-d'œil avec son mobilier sur roulettes.

LE BOUDOIR – 90 M²

Espace de concert, spectacle, conférence, exposition et cinéma tout équipé, confort et intimité assurés à la mode causerie.

LE STUDIO – 45 M²

Le studio de répétition est tout équipé pour répéter, apprendre, enregistrer et jouer. La régie accueille une station pour l'enregistrement. Nous y organisons des ateliers MAO, une web radio et du montage vidéo.

LE VIDÉO CLUB – 12 M²

Espace dédié au cinéma et au court métrage. Vous y trouverez des DVD, des livres et un coin visionnage.

LE LABO & L'AQUARIUM – 30 M²

Zone des opérations ! C'est là que se cache toute l'administration de L'atelier et de l'action culturelle de Pechbonnieu. C'est le laboratoire de nos projets. Cet espace est partagé par toute l'équipe.

LE JARDIN D'HIVER – 45 M²

C'est le coin BD + MANGA enfants / adultes, jeux experts et musique. Des tables vous permettent de travailler ou de jouer au chaud derrière ses grandes vitres durant les longs mois d'hivers.

LE PETIT SALON – 45 M²

Il y a une bibliothèque pleine à craquer de polards ! Vous y trouverez aussi notre coin dédié aux jeux vidéos et à la culture geek.

LES JARDINS – 500 M²

Dans le cadre de la bourse citoyenne qui est un dispositif communal de soutien aux initiatives citoyennes nous avons lancé un projet fou avec une poignée de bénévoles. Ce projet c'est la création d'un jardin potager aux abords de L'atelier.

LES TERRASSES – 300 M²

Lieu de fêtes et de partage pour la communauté on y organise de nombreux concerts, spectacles et de grands repas.

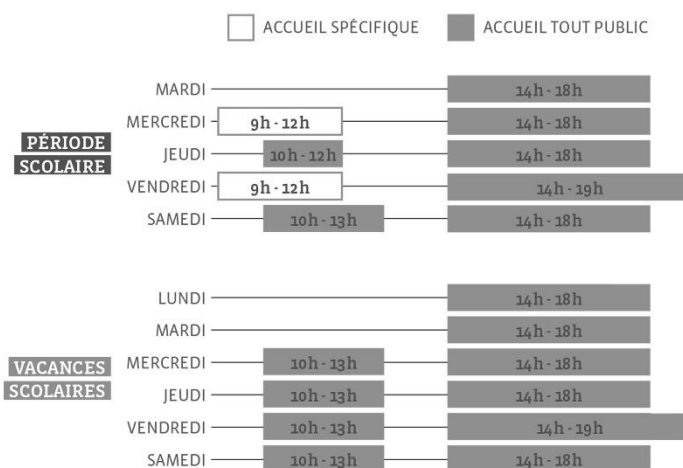
Le transport

De Toulouse Metro B + Ligne de bus TISSEO 61 / 33 / 113 - arrêt
« Collège de Pechbonnieu »

Les horaires

Le fonctionnement de la structure et de ses espaces impose une harmonisation et un élargissement des heures d'ouverture afin de proposer un service complet où les frontières disparaissent entre les espaces qui composent L'atelier.

L'atelier = Point Jeunes + Médiathèque + Ludothèque + ...



Inscriptions & tarifs

- **POINT JEUNES**

Il faut au moins être âgé de 11 ans et être en sixième. Un dossier d'inscription est à remplir et à signer (fiche de renseignement + fiche sanitaire + règlement intérieur) + un chèque de 10€ (seuls les chèques sont acceptés) à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

NB : Pour donner encore plus facilement accès aux livres, aux jeux, à la musique, une carte médiathèque / ludothèque de L'atelier est offerte à chaque nouvel adhérent au Point Jeunes.

- **MEDIATHEQUE / LUDOTHEQUE**

Un dossier d'inscription est à remplir et à signer (fiche de renseignement+ règlement intérieur) + un chèque ou espèce.

Pour participer aux activités du Point Jeunes ou pour emprunter des documents à la maison (livres, jeux, CD, DVD)
UNE ADHÉSION EST NÉCESSAIRE aux conditions suivantes

Votre adhésion vous permet l'accès à tout le réseau MéMo de la CCCB

<http://memo.cc-coteauxbellevue.fr>

Téléchargez les dossiers d'inscription :
<http://www.latelierdepechbonnieu.com/telechargements/>

PRÊTS ET DÉLAIS PAR CARTE

2 livres = 3 semaines
2 périodiques = 3 semaines
4 cd = 3 semaines
1 DVD = 3 semaines
1 jeu = 2 semaines

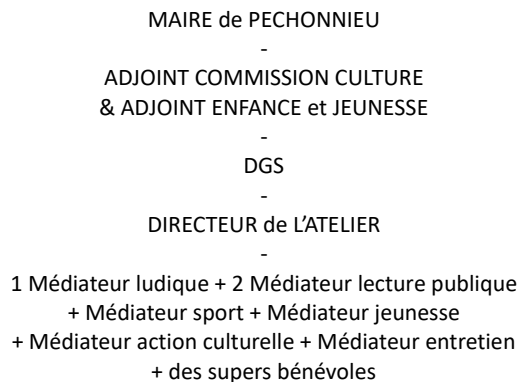
Tarifs annuels	CCCB*	Hors CCCB*
ADHÉSION POINT JEUNES		
Enfants (11 à 17 ans)	10 €	Carte médiathèque gratuite
MÉDIATHÈQUE & LUDOTHÈQUE		
Familles	15 €	20 €
Adultes/enfants	5 €	7 €
Étudiants	Gratuit	
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux	Gratuit	
<small>* Communauté de Commune des Coteaux Bellevue</small>		

NB : depuis 2018 le nombre de prêts par carte est passé à 10 pour une période de 3 semaines.

Moyens humains

- 1 directeur
- 2 médiateurs lecture publique
- 1 médiateur ludique
- 1 médiateur sport
- 1 médiateur jeunesse
- 1 médiateur action culturelle
- 1 médiateur entretien et aménagement des espaces
- Des bénévoles géniaux
- 2 stagiaires (en fonction des périodes)

Organigramme



Organisation du travail de l'équipe

Le travail de l'équipe se fait en transversalité totale. Le budget, l'organisation du travail et les missions doivent favoriser le travail commun de l'équipe. Chaque professionnel qui travaille à L'atelier est Médiateur. L'établissement est considéré comme une « boîte à outils » où chaque médiateur est l'outil de cette action culturelle. Les compétences de chacun sont sollicitées en fonction des projets.

Le Médiateur de L'atelier :

Artisan du lien social, le médiateur de L'atelier est l'acteur premier de la valorisation de l'espace social représenté par L'atelier. Il accueille un large public et joue le rôle d'accompagnateur vers la culture, le sport et le savoir. Il aide à construire les réalités sociales et culturelles et, intrinsèquement, il opère une fonction socialisante. Par son activité professionnelle et ses compétences, le Médiateur de L'atelier suscite une émulation qui contribue à l'émancipation, à la créativité et à la recherche du bonheur des publics (divers dans leurs formes, leurs origines et leurs âges à titre individuel et collectif). Le Médiateur fabrique la socialisation par l'échange d'idées et d'actions transversales, menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ses qualités principales sont : l'adaptation de sa posture professionnelle, sa créativité et sa capacité à innover en prenant des initiatives. Il se doit de penser son action comme protéiforme et collaborative, ouverte à tous, propice à l'expérimentation et à la découverte. Il n'est pas uniquement un animateur socioculturel, il est la cheville ouvrière d'une nouvelle approche du « vivre ensemble » et permet aux publics de se sentir à L'atelier « comme à la maison ».

Pour favoriser la transversalité de l'équipe le temps de travail est découpé en quatre parties :

LE LABO

C'est l'espace protégé où s'organise l'administration de l'établissement :

Préparation des projets, communication, déclaration, comptabilité, suivi des dossiers, commandes, rangement, veille professionnelle.

LE PLATO

C'est le temps de travail principal des médiateurs de l'atelier :

Animation, prise en charge des publics, renseignement, conseil, accompagnement des publics, gestion des espaces, rangement, surveillance, service au comptoir, gestion du studio, renfort prêt et retour.

L'AQUARIUM

Cet espace-temps concerne un peu plus la partie de l'équipe qui a la responsabilité de la gestion de la collection :

Equipement, catalogage, nettoyage et traitement des ouvrages, inscriptions.

LE DRIVE

C'est la posture d'accueil de base qui s'organise en deux points stratégiques (le comptoir et le bar) :

Accueil, renseignement, orientation des arrivants, prêt et retour, accueil téléphonique, contrôle et nettoyage des ouvrages, rangement, inscriptions, service au bar.

Un planning organise le roulement de l'équipe sur ces différents espace-temps. Il facilite la transversalité de l'équipe et de ses projets tout en modifiant la posture. La répartition du travail se fait en fonction des fiches de poste et des compétences de chacun. L'idée est de favoriser la rencontre, la créativité et la prise d'initiative.

Moyens financiers

Budget municipal annuel en premier lieu avec le soutien des :

Prestations et subventions CAF dans le cadre du contrat CEJ⁹
Subventions Conseil Départemental
Subventions des dispositifs VVV¹⁰, VVVI et TLPJ¹¹
Participations des familles

Budget de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Action culturelle Mairie
Acquisition du fond + équipement
Matériel pédagogique
Divers (prestations extérieures)
Alimentaire

SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT

Subventions politique jeunesse
CAF Haute-Garonne

⁹ Contrat Enfance Jeunesse

¹⁰ Ville Vie Vacances

¹¹ Temps Libre Prévention Jeunesse

Le Point Jeunes de L'atelier

Le Point Jeunes de L'atelier est une structure municipale de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement, créée en 2001 et habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour recevoir des jeunes âgés de 11 à 17 ans (+ des jeunes majeurs) sur les temps extra-scolaires, encadrés par des animateurs professionnels qualifiés.

Etant donné que le Point Jeunes s'adresse aux 11-17 ans, les différences d'âge sont prises en compte dans l'élaboration des actions menées et dans les activités proposées.

Une collaboration avec les différents partenaires éducatifs locaux (associations, commission municipale d'animation) est favorisée afin de permettre aux jeunes de participer activement à la vie de la commune. Des échanges avec les structures de jeunes des communes alentours seront également développées (rencontres sportives, manifestations communes, réunions de rencontres...).

Les objectifs spécifiques du Point Jeunes ...

- Favoriser les échanges, les rencontres, et la convivialité
- Lutter contre l'oisiveté et les conduites à risques
- Intégrer les jeunes dans des projets d'animations locales
- Développer la responsabilisation des jeunes
- Favoriser l'intégration et l'expression des jeunes

L'intervention auprès des jeunes s'organise autour d'activités qui sont le support d'un travail éducatif et d'un apprentissage des règles de vie en collectivité. Pour atteindre les objectifs éducatifs posés, ces activités doivent nécessairement placer les jeunes en tant qu'acteurs de leur temps libre et non en tant que simple consommateur de leurs loisirs.

Moyens mis en place ...

- Ouverture régulière d'un lieu d'accueil favorisant les échanges, la concertation et permettant de faire ressortir des projets
- Implication des jeunes dans les choix et l'organisation des activités ou des sorties
- Organisation de soirées à thème (vidéo, débats, repas...) afin de développer des échanges
- Mise en place d'activités sportives et de loisirs avec implication des jeunes dans la gestion de ces activités

- Organisation de sorties culturelles (cinéma, spectacles, expositions...)
- Mise en place de projet d'animation émergeant des jeunes
- Mise en place d'ateliers d'expression : vidéo, participation aux manifestations (création de décors, atelier graph...)
- Organisation de mini-séjours pendant les vacances
- Organisation d'échanges avec les différents partenaires locaux (associations, comité des fêtes, bureau emploi...) et implication des jeunes dans l'organisation des manifestations locales
- Organisation de rencontres et de manifestations communes avec les structures accueillant les jeunes dans les communes voisines
- Mise en place de supports d'informations sur les services communaux et sur tous les services, relais, adresses susceptibles d'intéresser ce public
- Organisation de chantiers-jeunes et de projets d'échanges afin de développer la citoyenneté et le respect de l'environnement
- Mise en place d'actions favorisant la démocratie participative : intégration de jeunes dans des commissions municipales afin de favoriser leur expression sur des sujets qui les concernent
- Mise en place d'actions de prévention : organisation d'une journée sécurité routière et prévention des conduites à risques ; d'actions de prévention des conduites addictives (avec la gendarmerie) ;
- Organisation de projets intergénérationnels : par le biais des manifestations, les rencontres entre les jeunes et les adultes seront favorisées.

La Médiathèque de L'atelier

La médiathèque est un service public ouvert à tous, sans condition d'âge ni de résidence. L'entrée est libre et gratuite. Tout un chacun peut venir y flâner, feuilleter un magazine, lire un livre, écouter de la musique, ou encore visionner un DVD. L'abonnement est destiné à ceux qui souhaitent emprunter des documents à domicile. (Retrouvez les modalités d'inscription dans l'onglet Pratique/Téléchargements.) La médiathèque met à votre disposition quelque 9 500 documents pour tous les publics, de 0 à 99 ans ! Albums, documentaires, romans, biographies, essais, livres en gros caractères, textes lus, revues et magazines, BD, mangas, livres-CD, CD audio, DVD.

Une médiathèque n'est pas un « magasin gratuit », mais un lieu généreux où il est encore possible de prendre le temps de la découverte, de se laisser surprendre et où il n'est jamais grave de se tromper. C'est un lieu où l'on peut flâner, être emporté vers ce qui n'était pas prévu et trouver mille autres choses.

L'atelier de Pechbonnieu est un lieu dédié à la culture et à la convivialité. Point de rencontres, d'échanges, de pratiques, nous souhaitons que les outils culturels soient la matière du lien social que le public viendra y développer.

Les objectifs spécifiques de la médiathèque...

- entretenir et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeune et adulte en s'appuyant sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, et mises en valeur par des animations ponctuelles ou pérennes ;
- faciliter l'accès à l'information et à la documentation pour tous en proposant des documents accessibles sur supports variés et sur tous les sujets (dans la limite de l'espace et du budget alloués) ;
- être un lieu de sociabilité et d'échange dans la ville afin de favoriser l'insertion de tous dans la société par la mise à disposition de ressources élémentaires de base, ainsi que par une offre d'animations qui permettent de se retrouver et d'échanger autour de la lecture, de thématiques culturelles et citoyennes en général ;
- participer à des actions éducatives et pédagogiques en liaison avec le système scolaire et parascolaire ;
- conserver et valoriser un fonds local constituant la mémoire collective.

MéMo – Médiathèque en Mouvement

MéMo, le réseau des « Médiathèques en Mouvement » des Coteaux Bellevue.

Depuis juin 2016, les 5 médiathèques présentes sur le territoire de la Communauté des communes des Coteaux Bellevue vous proposent une offre culturelle mutualisée. Il s'agit de Pechbonnieu, Labastide-Saint-Sernin, Montberon, Saint-Géniès Bellevue, Castelmaurou et Rouffiac.

Avec un seul abonnement, il est possible d'emprunter des documents (livres, magazines, CD, DVD et jeux) dans chacune des médiathèques. Les fonds des 5 médiathèques ont été fusionnés en un seul catalogue commun, nécessitant un important travail d'informatisation depuis 2017.

Dans toutes les médiathèques publiques, l'accès et la consultation sur place sont libres et gratuits. Les abonnements concernent le prêt de documents à domicile.

Toutes les informations pratiques de MéMo (horaires, tarifs, nombre de documents empruntables, règlement intérieur, fiche d'inscription, animations...) sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://memo.cc-coteauxbellevue.fr>

La Ludothèque de L'atelier

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. En favorisant le jeu, les ludothèques aident les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font son quotidien.

Quatre grands axes rythment la vie de la ludothèque ...

- La pratique du jeu sur place : Le public peut jouer sur place avec les conseils de l'animateur. Ici l'objectif est de permettre la découverte de nouveaux jeux dans un cadre convivial : jeux de société, jeux de construction, jeux de rôle...
- Le prêt de jeux de société
- La sélection et la découverte de nouveaux jeux : Faire découvrir les nouveautés et proposer des conseils et informations sur les différents jeux et la culture ludique.
- La découverte et la pratique du jeu vidéo sous forme d'atelier.
- Animations autour du jeu de société avec les structures scolaires et médico-sociales du territoire (IME, ULIS, hôpital Marigny, ALAE, écoles, collège, crèches, RAM,...)

Des animations et événements spécifiques : Des animations spécifiques sont mise en place pour développer la vie de la ludothèque en partenariat avec la médiathèque (fête du jeu, rencontres autour du jeu, soirées à thèmes, rencontre avec des auteurs/illustrateurs/éditeurs...)

Le studio de L'atelier

Un lieu pour répéter mais aussi pour s'informer, rencontrer, se perfectionner, partager ...

Objectifs du studio de L'atelier :

- Encourager la démocratisation et l'accessibilité à la culture
- Soutenir la création locale
- Favoriser les échanges, les rencontres et la convivialité
- Supporter l'émergence d'un réseau de musiciens et d'associations

Plusieurs fonctionnements sont à repérer :

1- La répétition / 2- Le studio d'enregistrement / 3- Les résidences (dans le cadre de la programmation de la Mairie de Pechbonnieu) / 4- Ateliers / formations dans le cadre des activités du Point Jeunes de L'atelier

Modalités d'inscription :

L'inscription est annuelle et s'effectue auprès de L'atelier.

Les utilisateurs doivent fournir les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité pour le responsable du groupe
- Un justificatif de domicile pour le responsable du groupe
- Une attestation d'assurance responsabilité civile du responsable du groupe
- Pour les mineurs, avoir une inscription valide au Point Accueil Jeunes de Pechbonnieu
- Pour les associations la déclaration au Journal Officiel

Le studio est un outil d'animation servant exclusivement pour la répétition, la création musicale, la recherche sonore, l'enregistrement de maquettes et la formation dans le cadre de pratiques amateurs. Les utilisations à but lucratif sont strictement interdites.

Le studio de répétition

Le studio est destiné à la répétition, à l'accueil de résidence dans le cadre d'un conventionnement avec L'atelier (Mairie de Pechbonnieu) ou à l'organisation d'ateliers musicaux par L'atelier et ses partenaires.

Seul les groupes et associations domiciliés à Pechbonnieu peuvent avoir accès au studio de répétition. Pour les associations de la Communauté de Communes des Coteaux

Bellevue des conditions particulières sont à observer.

Les associations extérieures à la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue n'ont pas accès à cet équipement.

Le studio de répétition est équipé d'une batterie complète, d'un ampli basse, d'un ampli guitare et d'un système de sonorisation 2.1 dans une salle entièrement insonorisée et climatisée.

La régie technique (enregistrement)

La régie est destinée à la réalisation de maquette audio en multipiste pour la promotion des groupes amateurs locaux, à l'accueil de résidence dans le cadre d'un conventionnement avec L'atelier (Mairie de Pechbonnieu) ou à l'organisation d'ateliers musicaux par L'atelier et ses partenaires.

Seules les associations domiciliées à Pechbonnieu peuvent avoir accès à la régie technique avec la signature d'un règlement¹² spécifique au cas par cas avec L'atelier (Mairie de Pechbonnieu).

Les associations extérieures à Pechbonnieu n'ont pas accès à la régie.

¹² Contrat obligatoire au vu de l'aspect technique des équipements composant la régie.

Dispositif - Carte gratuite pour les ados

Depuis septembre 2017

Nous constatons aujourd'hui, à Pechbonnieu comme sur le territoire national, une désaffection des adolescents pour le livre. Si la lecture continue d'être pratiquée par les jeunes de 12 à 25 ans, notamment via Internet et ses multiples pratiques, la lecture linéaire à long terme (comme celle réclamée par un roman) est souvent rattachée à une forme d'obligation (scolaire ou parentale). Cette image négative pénalise le livre – à tel point que les adolescents « bons lecteurs » préfèrent taire ce loisir. Toutefois, la lecture permet de développer de nombreuses qualités, notamment la patience et la réflexion, qui nous apparaissent primordiales au développement de la personne et du futur citoyen.

Le projet « test »

Dans le cadre de la mission de lecture publique confiée à la médiathèque, et dans le cadre du projet d'établissement de L'atelier, nous souhaitons accompagner davantage les adolescents vers la lecture et les pratiques culturelles. Pour ce faire, les bibliothécaires ont entamé avec les animateurs un projet autour des lectures adolescentes. Baptisé « neurobook », ce défi lecture proposé en interne à l'équipe s'appuie sur une sélection thématique des médiathécaires, qui valorise la richesse des collections dédiées aux 12-18 ans. Le but recherché est d'initier un échange autour des lectures réalisées, de consolider l'équipe dans sa démarche de partage transversal, de sensibiliser les animateurs aux ressources de l'établissement, puis de passer le relais aux animateurs dans leur travail d'accompagnement auprès des jeunes. S'il s'avère pertinent, ce projet a vocation à être renouvelé régulièrement au sein de l'équipe.

Le trait d'union Point Jeunes-Médiathèque

Pour aller plus loin et optimiser ce travail de médiation culturelle auprès des adolescents, nous proposons que les jeunes puissent emprunter les documents évoqués au fil des échanges au Point Jeunes. Le prêt devait pouvoir se faire dans la foulée de la discussion, sans que le passage « formulaire/parents/cotisation » vienne rompre ce moment parfois ténu. C'est pourquoi nous souhaitons que les adolescents déjà inscrits au Point Jeunes de Pechbonnieu puissent bénéficier d'une adhésion individuelle gratuite à la médiathèque-ludothèque. Le prêt viendrait ainsi clôturer le processus de médiation initié en interne et transversalement par les agents, et prolongerait le lien établi par les

animateurs au sein du Point Jeunes jusqu'au domicile des jeunes, et donc au sein des familles.

Exemples de projets et d'animations des espaces

Quelques exemples de projets sont disponibles à cette adresse :
www.latelierdepechbonnieu.fr/actions

Les bénévoles

Les bénévoles sont des membres à part entière de l'équipe de L'atelier.

Être bénévole à L'atelier, cela peut être :

- Participer au choix des documents (livres et/ou CD et/ou DVD selon vos goûts), lors d'échanges à la Médiathèque départementale ou pour les achats de la médiathèque / ludothèque.
- Participer à des événements de L'atelier (soirées, concerts, animations, vernissages, ...)
- Proposer des animations / ateliers régulières ou occasionnelles
- Participer à l'équipement des livres / jeux, au rangement des documents

Pour devenir bénévole :

www.latelierdepechbonnieu.com/benevole/

Les partenaires de L'atelier

Institutionnels :

La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue
Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne
La Bibliothèque Départementale de Prêt
La Caisse d'Allocation Familiale – CAF 31
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale – DRJSCS
Direction Départementale de la Cohésion Sociale – DDCS

Associatifs :

Association ALF (Association des Ludothèques Françaises)
Association KULF
Association CITRUS
Comité des fêtes de Pechbonnieu
Associations des parents d'élèves

Les autres :

Les médiathèques de l'intercommunalité
Les Points Jeunes de l'intercommunalité et du territoire immédiat
Les associations locales
Les équipements culturels proches

Communication de L'atelier

Pour la promotion et la diffusion des informations concernant les projets et les activités de L'atelier plusieurs supports de communication sont mis à disposition à l'ensemble de l'équipe. L'emploi quotidien des réseaux sociaux est privilégié pour une communication directe avec les usagés. Dans les locaux plusieurs espaces sont dédiés à la communication à destination des usagers (à l'entrée, dans l'espace médiathèque et Point Jeunes). L'équipe veille à la mise à jour des informations sur tous les supports de communication de L'atelier en constante concertation avec le service Communication de la Mairie de Pechbonnieu.

Les sites internet :

Mairie de Pechbonnieu	www.ville-pechbonnieu.fr
L'atelier	www.latelierdepechbonnieu.fr
Réseau MéMo	http://memo.cc-coteauxbellevue.fr

Les réseaux sociaux :

Facebook de L'atelier
<https://www.facebook.com/latelierdepechbonnieu>

Instagram
<https://www.instagram.com/latelierdepechbonnieu>

Youtube
<http://www.youtube.com/channel/UCYFDnRMaTQADZInN8BWdDiw>

Twitter du Point Jeunes
<https://twitter.com/jeunesseoizo>

Snapchat du Point Jeunes
<https://www.snapchat.com/PointJeunesPech>

Soundcloud
<https://soundcloud.com/latelierdepechbonnieu>

Les documents officiels de la Mairie :

Bulletin municipal « Le Lien »
Programmation culturelle
Affiches et plaquettes

La presse locale :

Journal la Dépêche du midi
Quotidiens locaux
Web radio du Point Jeunes de L'atelier

Contacts

Adresse postale

11 rue des Coteaux Bellevue, 31140 Pechbonnieu, France

GPS

43.706699, 1.464275 / 43°42'24.1"N 1°27'51.4"E

Accueil	05 82 60 01 77	atelier@ville-pechbonnieu.fr
Portable	06 32 63 03 21	> pas de répondeur

Axel Clamens

Directeur

05 82 60 01 79 axel@latelierdepechbonnieu.fr

Florian Maussac

Médiateur action culturelle

05 82 60 01 75 florian@latelierdepechbonnieu.fr

Fabrice Sicard

Médiateur jeunesse et sport

05 82 60 01 75 fabrice@latelierdepechbonnieu.fr

Alexandra Colleu

Médiatrice lecture publique

05 82 60 01 78 alexandra@latelierdepechbonnieu.fr

Ludovic Chatillon

Médiateur ludique

05 82 60 01 76 ludovic@latelierdepechbonnieu.fr

Karine Soucourre

Médiatrice lecture publique

05 82 60 01 77 karine@latelierdepechbonnieu.fr

Sophie Bissez

Médiatrice jeunesse

05 82 60 01 75 sophie@latelierdepechbonnieu.fr

Le règlement intérieur

Article 1 | Dispositions générales

1. L'accès à L'atelier, la consultation sur place et la participation aux événements programmés sont libres, gratuits et ouverts à tous.
2. Le personnel est à la disposition des usagers pour les accueillir, les aider et les conseiller dans l'utilisation des ressources de L'atelier.
3. L'emprunt de documents à titre individuel est soumis à une inscription et, le cas échéant à une cotisation, renouvelable chaque année de date à date.
4. Les groupes souhaitant utiliser les services de L'atelier doivent prendre rendez-vous auprès de l'équipe.
5. Les jours et horaires d'ouverture sont fixés par le conseil municipal et portés à la connaissance du public par affichage sur place ou sur le site officiel de la structure. Ils pourront être modifiés de façon ponctuelle, notamment durant les vacances d'été, les jours fériés, pour des raisons de sécurité ou de contraintes de services. Le public sera informé de ces modifications.

Horaires disponibles à l'adresse :

www.latelierdepechbonnieu.com/horaires/

6. Au titre de son Point Jeunes L'atelier est une structure labélisée et habilitée par l'Etat via la DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Service de la Préfecture de la Haute-Garonne). Elle est donc soumise à la réglementation en vigueur. Son agrément a été conditionné par la rédaction d'un projet pédagogique / projet d'établissement consultable par tous. Les animateurs présents au sein de L'atelier sont tous des animateurs professionnels et sont soumis à une réglementation encadrant leurs formations et leurs diplômes. Pour l'accueil des mineurs de 11 à 17 ans veuillez-vous reporter aux articles 2 et 3.

Article 2 | Accueil des mineurs

1. L'atelier au titre de son projet organise l'accueil des publics en 3 tranches d'âges : 0-11 ans, 11-17 ans et les majeurs.
2. Les enfants de 0 à 11 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte. Les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou responsables légaux, en vertu de l'article 1384 du Code Civil. Le personnel n'assurera en aucun cas la garde des enfants non accompagnés.
3. Pour les 11 – 17 ans l'accueil peut se faire en autonomie (au titre de la déclaration DDCS de L'atelier) à la seule condition que l'enfant soit inscrit au Point Jeunes de L'atelier et devra observer des conditions particulières comme indiqué dans l'article 3.

Article 3 | Accueil et inscription des adolescents de 11 à 17 ans | Point Jeunes de L'atelier

1. Pour s'inscrire au Point Jeunes de L'atelier et pouvoir bénéficier du service en autonomie il faut au moins être âgé de 11 ans (en sixième). La famille doit obligatoirement remplir un dossier d'inscription « Point Jeunes » et s'acquitter d'une cotisation (Cf. article 9). Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte et aura pour conséquence le refus de l'accès aux locaux du jeune jusqu'à la mise à jour du dossier. Au moment de l'inscription et pour un meilleur accueil des jeunes, il est important de remplir correctement la fiche sanitaire (allergies, asthme, port de lunettes, antécédents chirurgicaux...) et de transmettre tout protocole d'accueil individualisé (PAI). En cas d'accident alors qu'il est présent dans les locaux ou en sortie, les services de secours sont contactés si nécessaire et les parents sont informés dans les meilleurs délais.
2. Les animateurs sont responsables des jeunes mineurs uniquement à l'intérieur de l'enceinte de la structure aux heures d'ouverture de L'atelier et durant les activités encadrées, sorties ou séjours organisés. Aucune responsabilité n'incombe aux animateurs pour les allées et venues des jeunes à l'extérieur de l'enceinte de la structure durant les heures d'ouverture.
3. Chaque présence est annotée par les jeunes sur un tableau consultable à tout moment à l'entrée de l'établissement
4. La participation à une activité particulière, sortie ou séjour sera soumise à une autorisation parentale spécifique et pourra faire l'objet d'une participation financière.
5. En collaboration avec les animateurs, les jeunes pourront définir des horaires d'ouverture occasionnels (soirée, week-end...). Dans ce cas, une autorisation parentale devra être signée, datée et retournée dûment remplie.
6. L'accès à L'atelier sera libre pour tous les adhérents du Point Jeunes pendant les heures d'ouverture.
7. Une carte médiathèque est offerte à chaque jeune à l'inscription au Point Jeunes. (Cf. article 6.10)
8. Le présent règlement est transmis à chaque famille souhaitant l'inscription d'un ou des enfant(s) à L'atelier. L'inscription équivaut à un contrat passé entre la famille et l'organisateur. Les deux parties s'engagent donc à en respecter les termes. En outre, les familles ou les responsables de l'enfant s'engagent à respecter et à signer les dispositions du présent règlement. Dans le cas contraire, la collectivité serait contrainte de refuser l'inscription de ou des (l') enfant(s).
9. Conformément à la réglementation (art.1 du décret n°2001 538 du 12/04/2002), la commune de Pechbonnieu est assurée en responsabilité civile. Les parents doivent souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuels accidents corporels). Cette attestation devra être fournie lors de l'inscription.

Article 4 | Inscription des familles

1. Peuvent s'inscrire aux services de L'atelier les habitants de Pechbonnieu, comme ceux des autres communes. Pour s'inscrire, il faut présenter un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

2. Les usagers doivent s'acquitter du droit d'abonnement dont le montant est fixé par le Conseil municipal, et révisable annuellement. L'abonné reçoit une carte qui prouve son inscription. Cette carte est valable une année à compter de la date d'inscription.
3. Tout changement de domicile doit être signalé immédiatement à L'atelier.
4. La cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Article 5 | Accueil et inscription des collectivités

1. Les collectivités peuvent s'inscrire au même titre que les particuliers. Les conditions d'inscription sont identiques à celles exigées pour l'inscription individuelle. Une carte d'emprunteur est remise à un responsable désigné par sa collectivité ; à défaut, le directeur de la collectivité est considéré comme le responsable.
2. L'atelier prête des documents aux classes des écoles et du collège de Pechbonnieu ainsi qu'aux structures d'ordre social, éducatif ou culturel (crèches, centre de loisirs, maison de retraite, centres sociaux, CCAS, IME, ITEP, CAPVA, ESAT, etc.) dans les conditions prévues par le présent règlement intérieur à l'exception du nombre de documents empruntables.

Article 6 | Règles de bon usage

1. Il est demandé aux usagers de respecter la neutralité de l'établissement : toute propagande de quelque nature que ce soit est interdite. L'affichage doit être expressément autorisé par le directeur.
2. L'accès aux animaux est interdit. Exception faite pour les chiens guides.
3. L'accès au bâtiment ou à certains services peut être limité temporairement en cas de saturation, pour des raisons de sécurité ou de confort des usagers ou pour préserver la qualité du service offert.
4. La consommation de nourriture et de boisson est tolérée uniquement au bar et sur la terrasse. Des poubelles sont à disposition.
5. Il est expressément demandé aux usagers de respecter les autres utilisateurs et éviter les nuisances sonores et les attitudes inadaptees à la vie en collectivité.
6. La consommation ou détention d'alcool et de substances prohibées ainsi que l'usage du tabac sont formellement interdites, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
7. L'atelier est une structure qui accueille des mineurs. L'interdiction de fumer s'applique aux espaces non couverts des établissements destinés à l'accueil des mineurs. Article R3511-1
8. L'équipe de L'atelier ne peut pas être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels, dans les locaux comme lors des sorties et des activités proposées ; seule la responsabilité du porteur étant engagée.
9. Les poussettes et tous les objets à roulettes non identifiés sont interdits à l'intérieur de l'établissement. Un garage est à disposition à l'extérieur.
10. Le stationnement se fait aux abords de l'établissement uniquement sur les places matérialisées au sol.
11. La circulation des deux roues motorisées est strictement interdite sur les terrasses et les espaces piétons aux abords de la structure.

12. Sous l'autorité du directeur, le personnel peut :+
 - a. Refuser l'accès à l'établissement en cas de danger pour l'ordre ou la sécurité des personnes et des biens ;
 - b. Demander aux usagers de déposer à l'entrée leurs sacs, poussettes, cabas ou valises ou vérifier leur contenu ;
 - c. Demander à quiconque ne respectant pas le règlement intérieur de quitter l'établissement ;
 - d. Contacter les forces de l'ordre en cas de perturbation du service ou lorsqu'un enfant est trouvé sans ses parents ou accompagnateurs à l'heure de la fermeture de l'établissement.

Article 7 | Prêt des documents. Règles et obligations

1. Le prêt est consenti à titre individuel, sous la responsabilité de l'emprunteur. Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants mineurs.
2. La majeure partie des documents de la médiathèque et de la ludothèque peut être prêtée à domicile. Les documents faisant l'objet d'une signalisation particulière sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place.
3. Chaque adhérent est responsable de sa carte et des documents qu'il emprunte. Il s'engage à observer les conditions de prêt en nombre et en durée.
4. Le prêt peut être renouvelé 1 fois à condition que les documents n'aient pas été demandés par un autre abonné.
5. Les documents (imprimés, CD, DVD, jeux et jouets) sont le bien de tous. Il est demandé aux adhérents de prendre soin de ceux qui leur sont communiqués ou prêtés.
6. En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, L'atelier prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour desdits documents (rappels écrits ou téléphoniques, suspension du droit de prêt jusqu'au retour des documents).
7. Pénalité : En cas de retards répétés dans la restitution des documents L'atelier se réserve le droit de suspendre le droit de prêt pour une durée équivalente au délai de retard supporté.
8. En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur de rachat. C'est le cas notamment pour les DVD qui doivent être achetés avec leurs droits de prêt auprès d'organismes spécifiques (et non dans le commerce).
9. Toute carte d'abonnement perdue sera facturée au détenteur 3 euros.

Article 8 | Application du règlement

1. Les adhérents de L'atelier s'engagent à respecter la charte informatique de la structure et veillent à respecter le matériel mis à disposition.
2. Des modifications pourront être apportées au présent règlement en fonction de l'évolution de L'atelier sur décision du maire, après proposition du responsable de la structure ou des commissions enfance-jeunesse / culturelle municipale.
3. Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

4. Tout usager, inscrit ou non, qui fréquente L'atelier accepte et s'engage à respecter le présent règlement.
5. Le personnel de L'atelier est chargé de l'application du présent règlement.
6. Le règlement est affiché en permanence dans le hall de L'atelier.

Article 9 | Modalités d'emprunt

1. Tout inscrit à jour de sa cotisation peut emprunter à titre individuel (par carte) : 2 livres + 2 périodiques à la fois pour une durée + 1 DVD + 4 CD + 1 jeu à la fois pour une durée maximale de 3 semaines.
2. Le nombre de documents peut être modifié exceptionnellement.

Article 11 | Fichier de données personnelles

L'atelier et la mairie de Pechbonnieu disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement l'inscription des adhérents et de son fond d'ouvrages. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux services internes de la Mairie de Pechbonnieu. Conformément à l'article 39 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à la Mairie de Pechbonnieu.

